
**Nombre de membres
en exercice:** 7

Séance du 15 septembre 2023

Présents : 5

L'an deux mille vingt-trois et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jocelyne VIDAILLET, David CASTERAN, Michel LAVAIL, André CARRERE, Alain SOUBIE

Votants: 7

Représentés: Claude CAUBET par Alain SOUBIE, Thibault LHERMUSIER par Jocelyne VIDAILLET

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain SOUBIE

Objet: Travaux d'élagage Route du Val - DE 2023 027

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la passage des camions de bois devient très compliqué sur la route du Val, en raison des arbres de chaque côté de la route qui ont beaucoup poussé. Il est alors nécessaire de les élaguer.

Un devis a été reçu en mairie de l'entreprise E.I COADEBEZ Christophe pour un montant de 6 960€ TTC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour demander une subvention au titre du FAR 2024.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise E.I COADEBEZ Christophe pour un montant de 6 960 € TTC et autorise Madame le Maire à demander une subvention au titre du FAR 2024.

Alain SOUBIE propose qu'à l'avenir un lot de bois d'affouage pour les résidents secondaires soit proposé d'une valeur de 2 à 3 stères en payant bien sûr. Le Conseil Municipal acquiesce et propose d'en reparler lors de la prochaine coupe affouagère.

Objet: Programme de travaux ONF 2024 - DE 2023 028

Après avoir présenté la liste des travaux de l'ONF pour 2024, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce programme dont le montant s'élève à 4 581.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal accepte le programme des travaux 2024 établi par l'ONF.

André CARRERE demande si le plan d'aménagement de la forêt de Bareilles nous a été remis par l'ONF.

Madame le Maire lui répond qu'à ce jour aucune réponse a été donnéE par les services de l'ONF.

Objet: Travaux cimetièrre de Bareilles - DE 2023 029

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'accès au cimetière de Bareilles, de suite à gauche en entrant présente actuellement un risque de chute au vu de son sol très pentu, en terre qui devient glissant à la moindre humidité.

Une proposition est faite pour effectuer des escaliers à longue marche avec un revêtement rugueux et antidérapant, afin de casser la pente et sécuriser cet accès et ainsi assurer la sécurité des administrés.

Un devis a été reçu en mairie, de l'entreprise PELAT Construction pour un montant de 2200 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour demander une subvention au titre du FAR 2023 (si reliquat) ou au titre du FAR 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte le devis de l'entreprise PELAT Construction et autorise Madame le Maire a demander une subvention au titre du FAR 2023 ou FAR 2024.

A ce sujet, il est soulevé que le toit du porche d'entrée présente des fuites. Aussi, il sera demandé à l'entreprise PELAT de faire les travaux nécessaires.

Objet: Contribution SDIS : restitution de la compétence aux communes - DE_2023_030

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération de la Communauté des Communes Aure-Louron (CCAL) n°2023-39 du 4 avril 2023 approuvant la restitution de la compétence SDIS aux communes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Madame le Maire explique que l'équilibre budgétaire de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes Aure-Louron n'a pu être réalisé que par une hausse de la fiscalité. Une nouvelle hausse de fiscalité a été nécessaire pour équilibrer l'exercice 2023.

La Commission des Finances de la CCAL réunie le 28 mars 2023 a donc proposé de rendre la compétence facultative « Contribution SDIS » aux communes car le montant de ces contributions pour 2023 s'élève à 646 508,96 € pour la CCAL, et obère lourdement les finances de la CCAL.

En conservant cette compétence, la CCAL devra très certainement augmenter les impôts tous les ans et faire peser cette charge sur les contribuables du territoire.

Le montant de la contribution SDIS 2023 pour la commune de Bareilles s'élève à 3663.54€.

Compte-tenu de ces éléments, et afin de ne pas pénaliser les habitants de la commune par des hausses d'impôts à répétition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte favorablement le retour de la compétence SDIS aux communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Concernant l'église de Pouy, Alain SOUBIE et Madame le Maire font un point sur leur rencontre avec M. CAMPO (entreprise SOCABAT). Les travaux devraient débuter fin septembre pour terminer à la Toussaint. Il s'agit du drainage extérieur le long de l'église et du chœur, révision du toit, travaux de revêtement muraux intérieurs à la chaux.

M. JARJAILLE représentant M. LATOUCHE, mécène de ce projet, sera prévenu dès le début des travaux.

- Alain SOUBIE demande que Madame le Maire se rapproche du SDIS de Tarbes pour mettre en place une formation des premiers secours pour les personnes de la commune qui seraient intéressées. Cela pourrait être envisagé au début de l'été prochain.

- Madame le Maire demande que la gaine qui alimente l'électricité du terrain de pétanque, placée sans autorisation de la mairie sous la grille de la D112, soit enlevée, et informe le Conseil Municipal que l'électricité consommée ne sera pas payée par la commune.

- M. André CARRERE demande que soit envoyé à M. BORDE Michel un courrier simple pour lui signifier que la haie qui jouxte son terrain B410 gagne sur le mur du cimetière de Bareilles.

- Madame le Maire précise que la rambarde brûlée devant le gîte de Mme LATOUCHE Monique, à Pouy, sera changée prochainement.

- M. LAVAIL Michel demande s'il serait possible de créer un parking à Ys et un à Pouy car il est difficile de se garer sur ces 2 hameaux. Madame le Maire lui précise qu'elle va demander une étude.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande par courrier de M. VIDAILLET Bruno pour l'achat d'une concession au cimetière de Bareilles..

La séance est levée à 19H45